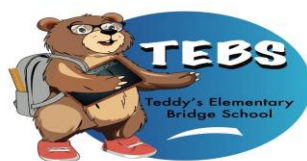


TEDDY'S ELEMENTARY BRIDGE SCHOOL



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement, de garantir un cadre de vie harmonieux et de favoriser la réussite scolaire de chaque élève.

Dès son admission, l'élève est tenu d'observer le règlement intérieur de TEDDY'S ELEMENTARY BRIDGE SCHOOL et de respecter sa spécificité.

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

- Cours : du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30
- Activités extrascolaires : de 16h30 à 18h00
- Pause méridienne : de 13h00 à 14h30

ENTRÉES – RÉCRÉATIONS – SORTIES

Les portes de l'école ouvrent à 7h30. **Les élèves sont tenus d'arriver à l'heure** afin d'assurer le bon déroulement des cours. Les retards répétés perturbent les activités pédagogiques et pourront faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

Pour favoriser l'autonomie des élèves et le bon fonctionnement de l'école, **les parents ne sont pas autorisés à accompagner les enfants dans les salles de classe.**

Une surveillance est assurée jusqu'à 16h30. Seuls les enfants participant aux activités extrascolaires sont autorisés à rester dans l'établissement jusqu'à 18h00. Par respect pour le personnel enseignant et encadrant, **les parents sont priés de tenir compte des horaires d'entrée et de sortie des élèves.**

L'école ne sera être tenue pour responsable des élèves après leur sortie.

FRÉQUENTATION ET OBLIGATIONS SCOLAIRES

- L'assiduité à l'école est obligatoire.

Dès leur entrée dans l'établissement, les élèves sont placés sous la responsabilité de l'école. Aucun élève ne sera autorisé à quitter l'établissement pendant les heures de cours, sauf en cas d'urgence. L'établissement est sous vidéo surveillance.

Les parents ou tuteurs sont priés d'informer l'administration à l'avance lorsqu'ils souhaitent récupérer un enfant pendant les heures de cours.

- **Absences :** Les absences sont consignées chaque jour dans le registre d'appel par l'enseignant. Toute demande d'absence exceptionnelle doit être adressée par écrit à la Direction.

Après **une maladie contagieuse**, l'élève ne pourra être réadmis en classe que sur présentation d'un certificat de non-contagion.

En cas de malaise ou de maladie survenue à l'école, la Direction informe immédiatement les parents afin de prendre les dispositions nécessaires.

Le personnel n'est ni autorisé à communiquer leurs numéros de téléphone aux parents ni à administrer des médicaments aux enfants, sauf cas exceptionnel, à l'exception des pompes pour les enfants asthmatiques.

En cas d'urgence, d'accident grave, l'établissement contactera en priorité les services d'urgence compétants. Les parents seront avisés dans les plus brefs délais. Il est indispensable que les parents informent l'établissement de tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de situation familiale en cours d'année.

SUIVI PÉDAGOGIQUE DES ÉLÈVES

- **Correspondance avec les parents :**
Le carnet de liaison **TEBS** est l'outil de communication privilégié entre l'école et les familles. Aussi est-il recommandé de le vérifier chaque jour et de le signer s'il y a lieu.
Nous vous demandons également de veiller à ce que **les devoirs à la maison soient faits et les leçons apprises** afin de ne pas mettre en difficulté les enfants lors de leur retour en classe.

BULLETINS

Un bulletin scolaire est remis aux familles à la fin de chaque trimestre.

- **Passage de classe**
Le conseil des maîtres se réunit afin d'évaluer l'évolution de chaque élève tant sur le plan du travail que du comportement.
À la fin du troisième trimestre, le conseil de classe statue sur le passage en classe supérieure ou le redoublement.
- **Réunions parents professeurs**
Les parents sont conviés aux réunions pédagogiques organisées au cours de l'année scolaire afin d'assurer un suivi régulier des élèves. En dehors de ces rencontres, les

parents peuvent solliciter un rendez-vous avec les enseignants par l'intermédiaire du carnet de liaison ou de l'administration.

HYGIÈNE ET SANTÉ

Les élèves sont encouragés à adopter de bonnes habitudes d'hygiène et de vie scolaire :

- respect et rangement du matériel scolaire ;
- propreté corporelle et vestimentaire ;
- utilisation des poubelles ;
- respect de la propreté des sanitaires et des espaces communs.
- L'école encourage les élèves à se laver les mains après le passage aux toilettes et avant les repas. Nous vous remercions de bien vouloir relayer ces principes d'hygiène à la maison.

Afin de préserver la santé et le bien-être des enfants, les chips, boissons gazeuses, et les chewing-gums sont interdits dans l'établissement.

Les briquets, couteaux, allumettes, appareils électroniques, jeux électroniques et tout objet dangereux sont strictement interdits.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou de détérioration d'objets de valeur ou d'argent apportés par les élèves.

UNIFORME – TENUE DES ÉLÈVES

Le port de l'uniforme officiel de TEBS est obligatoire. Tout élève ne respectant pas le port de la tenue ne sera pas admis au sein de l'établissement. Celui ci doit être correct et propre.

Une tenue correcte et propre est exigée de tous les élèves (vêtements, chaussures, coiffure).

COMPORTEMENT CITOYEN ET DISCIPLINE

Une **attitude respectueuse, polie et disciplinée** est exigée de tous les élèves, aussi bien dans l'établissement qu'au cours des sorties et activités organisées par l'école.

Le harcèlement, les moqueries répétées, les insultes, les violences physiques ou verbales ainsi que toute forme d'intimidation sont strictement interdits au sein de l'établissement.

En cas de comportement inapproprié répété, un échange avec les parents pourra être organisé afin d'accompagner l'élève.

Le respect mutuel entre les élèves, les familles, les enseignants et l'ensemble du personnel de l'école est indispensable au bon fonctionnement de l'établissement.

Le personnel s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait de sa part indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille. De même, les élèves comme leurs familles doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte au personnel de l'établissement.

Aucun châtimeur corporel ne peut être infligé à un élève, ni aucune punition pour insuffisance de résultat.

INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS

- Les frais de scolarité et de cantine sont payés **au plus tard le 05 de chaque mois** ; si un règlement mensuel n'est pas effectué dans les délais, l'élève peut être suspendu du cours.

- **La réinscription des enfants se fera dans les locaux du 15 mai au 15 juin. Les frais de réinscription ne sont pas remboursables.**

Les absences non justifiées, les retards répétés et l'absence d'amélioration en cas de comportements inappropriés sont susceptibles de remettre en cause la réinscription de l'enfant pour l'année suivant.

Pour que l'inscription / réinscription soit effective, l'école doit recevoir :

- La fiche de renseignement dûment complétée.
- Le règlement des frais d'inscription ou de réinscription.
- Les pièces à fournir (voir fiche d'inscription).

Tout élève inscrit à **TEDDY'S ELEMENTARY BRIDGE SCHOOL**, ainsi que son parent ou tuteur légal, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter dans son intégralité.

Signature des parents

TEDDY'S ELEMENTARY BRIDGE SCHOOL s'engage à offrir un cadre éducatif sécurisé, bienveillant et favorable à l'épanouissement de chaque enfant, dans le respect des valeurs éducatives de l'établissement.

Teddy's Elementary Bridge School / École Élémentaire Bilingue Sacré-Coeur 1 Villa 8330, Dakar,
Tel : 33 821 12 55 / 77 206 00 90